

vernement est morte, à moins qu'on ne puisse la réintroduire d'une façon que j'ignore, par tromperie ou quelque autre moyen inconnu qui viole l'article 35 du Règlement. Voilà ce que je vous demande, monsieur l'Orateur, en votre qualité de président de notre assemblée en ce moment.

On peut juger de l'importance de cette mesure par le fait qu'elle était destinée à accabler le peuple canadien d'impôts nouveaux se chiffrant à 200 millions de dollars ou plus au cours des 18 prochains mois. D'après le ministre des Finances (M. Sharp), lorsqu'il a introduit ce nouvel impôt le 30 novembre de l'année dernière, il espérait 25 millions de dollars de recettes cette année, et 185 millions de dollars au cours de l'année 1968-1969. On a plusieurs fois employé le mot «brouilles» dans cette Chambre. Cette somme n'est peut-être que «brouilles» aux yeux du premier ministre et de ses prodiges collaborateurs, mais c'est une somme énorme pour les Canadiens moyens qui doivent la payer. Quant à nous, de ce côté-ci de la Chambre, nous disons que le gouvernement n'a pas besoin de demander cet argent au peuple. Il devrait réduire ses dépenses, comme les partis de l'opposition le lui ont conseillé bien des fois.

Étant donné l'augmentation des dépenses que révèlent les prévisions budgétaires dont on nous a saisis, je me demande comment le gouvernement peut faire si bon marché d'une telle tranche de revenu. Seul le désir farouche de rester au pouvoir peut expliquer qu'il traite comme il le fait, c'est-à-dire comme une question de peu d'intérêt, la défaite des modifications à la loi de l'impôt sur le revenu. Au lieu de nous expliquer tout uniment que le bill avait franchi toutes les étapes avant la troisième lecture et qu'il n'avait échoué que par inadvertance, que le premier ministre se reporte au hansard pour voir ce qui est réellement arrivé. Il set vrai qu'occupé ailleurs à traiter d'affaires nationales urgentes, il ne pouvait guère avoir les nouvelles de première main.

En fait, ce bill fiscal est venu très près d'être défait en comité comme il allait l'être à la troisième lecture, quelques heures plus tard. On s'est demandé si un autre vote allait avoir lieu ce jour-là, mais je voudrais rappeler à la Chambre que cette mesure était la pierre d'angle du programme gouvernemental. On nous a dit qu'il fallait en finir avec ce bill pour permettre à la Chambre d'examiner d'autres mesures fiscales d'une importance vitale, comme par exemple les prévisions budgétaires pour l'année financière en cours.

Cette mesure très importante devait être étudiée l'un ou l'autre jour de la semaine

dernière, mais il a fallu la remettre à plus tard parce que le ministre des Finances, son parrain, était appelé ailleurs par des affaires nationales d'une importance incalculable. Les journaux nous ont appris que ces affaires nationales d'une importance incalculable consistaient à faire des discours devant des sympathisants du parti. Mais je ne vais pas discuter l'importance accordée à ce bill. Après tout, il était peut-être aussi important pour le pays que la réception d'un diplôme honorifique de l'Université des Antilles. Bref, monsieur l'Orateur, on ne saurait douter de l'importance vitale de ce bill, ni qu'il ait été bel et bien rejeté, de même que le gouvernement, par un vote de la Chambre.

L'importance des effets de cette mesure sur les contribuables et l'économie du pays se voit clairement aux définitions que l'on trouve chez les autorités constitutionnelles et parlementaires ainsi qu'au rang où la place le gouvernement lui-même. Ce vote était-il équitable? Traduisait-il la volonté de la Chambre? Je rappelle simplement à Votre Honneur que c'était un vote libre et inscrit, non en comité, mais à l'étape de la troisième lecture. Il est évident que le seul critère acceptable de la valeur d'une mesure est le résultat des votes des députés présents.

La fonction la plus importante du gouvernement ou du Parlement touche la rentrée et la sortie des fonds. L'histoire de notre démocratie parlementaire traduit le souci du Parlement à l'égard des deniers publics. Si le gouvernement l'a oublié, il a oublié la raison de sa présence ici.

Avant de conclure, monsieur l'Orateur, j'aurais un mot à dire à propos des manœuvres du premier ministre qui, non content de minimiser l'importance de ce projet de loi, a tenté de déformer grossièrement les mobiles et les actes de l'opposition. Si l'attaque n'avait pas été aussi méchante, elle aurait été amusante. Le premier ministre, qui s'y connaît en insinuations, alors que la franchise n'est pas son fort, a laissé entendre que toute l'affaire avait été montée pour mettre dans l'embarras le grand parti libéral à la veille de son congrès de direction. S'aventurant plus loin, il a voulu éclairer d'un jour favorable un autre cas fort différent. Selon lui, les libéraux se sont montrés bons princes l'an dernier, et pleins d'un esprit sportif, lorsque les conservateurs ont tenu leur congrès de leadership, en n'intervenant pas ou en n'essayant pas d'en empêcher la tenue. La réponse à cette insinuation pharisaïque est simple: les conservateurs ne formaient pas le gouvernement à l'époque, et le Parlement était en congé; il n'étudiait pas de questions d'une importance capitale pour la vie même du pays.